

Délégation de gestion : deux usages, trois hypothèses de rôle

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

La délégation déplace l'exécution, pas la connaissance de ce qui tourne · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. Les deux courtiers grossistes, leurs outils et leurs contrats sont inventés.

Grossiste A — outil de pré-instruction des demandes de prise en charge

Ce que dit le contrat de délégation	Ce que le grossiste déclare	Ce que l'agent peut vérifier
Aucune mention d'un traitement automatisé des demandes	Outil en service depuis mars, fourni par un éditeur tiers	Le point d'accès applicatif existe et appelle un service tiers depuis le 4 mars
Clause de sous-traitance générale, sans annexe technique	Pas de model card transmise	Aucune pièce du fournisseur au coffre

Écart contractuel, pas écart d'inventaire. L'usage est réel et déclaré ; c'est la clause qui n'a pas suivi l'outil. La correction porte sur l'avenant, pas sur le registre.

Grossiste B — classement des pièces reçues

Déclaré, documenté, version connue, model card au coffre. **Rien à signaler — et c'est une information utile en soi** : un portefeuille où tout serait « à instruire » ne se hiérarchise pas.

Les trois hypothèses de rôle, et ce que chacune emporte

Hypothèse	Ce qui la déclencherait	Ce qu'elle emporte comme obligations	Qui tranche
La mutuelle fournit l'outil au grossiste	L'outil est acquis par la mutuelle et mis à disposition	Obligations les plus étendues côté mutuelle	Responsable conformité
La mutuelle l'impose au contrat	Le contrat de délégation prescrit l'outil ou son résultat	Obligations partagées, à écrire à l'avenant	Responsable conformité, avec la direction juridique
Le grossiste l'a choisi seul	Aucune prescription contractuelle, choix autonome du délégataire	Obligation de connaître et de contrôler, sans se substituer	Responsable conformité

Aucune de ces trois hypothèses n'est retenue par l'agent. Elles sont instruites, chiffrées en obligations, et posées sur la table. Le choix engage la mutuelle : il porte une signature.

Hypothèse retenue _____ · arrêtée le _____ par _____ · motif _____

et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.